

LE SITE CRYOTOXTRADE.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 26/07/2024. Il propose d'effectuer des opérations de trading. Il n'a pas d'agrément lui permettant de proposer des produits aux épargnants.

Le site internet

Il a été créé le 23/05/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/cryotoxtrade.com>

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 07 43 13 30 47

Il s'inscrit dans une série intéressante :

conseiletgestion.com	07 43 13 30 09
gestion-bdiglobal.com	07 43 13 30 16
cryotoxtrade.com	07 43 13 30 47
traderepublic-inv.com	07 43 13 30 49
financiere-fainville.com	07 43 13 30 53

Le numéro 07 43 13 33 37

Le numéro 07 43 13 33 43

Le numéro 07 43 13 38 98

Le numéro 07 43 13 39 04

Le numéro 44 77 82 81 65 43

Ce numéro est aussi utilisé par le site epargne-crypto.io

<https://adcfrance.fr/epargne/les-sites-epargne-crypto-io-interactive-edu-co-epaergnecrypto-com/>

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Charlie SANDERS
- M. LARGE

Les règlements

Le site utilise :

Un compte maltais ayant l'IBAN MT62 CFTE 2800 4000 0000 0000 2970 150

Un compte maltais ayant l'IBAN MT91 EMON 0201 5000 0090 0010 0078 642

Il est utilisé une plateforme dénommé Myfatoorah installée au Koweit.

Un compte suisse ayant l'IBAN CH18 0879 9927 5117 67B1 4 ouvert au nom de la société lituanienne UAB STRONGLEVA

Elle est aussi utilisée par le site epargnecrypto.com

Les informations juridiques

Le site [cryotoxtrade.com](https://www.cryotoxtrade.com) est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 26/07/2024.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à

<https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

